

AVIS DE VACANCE DE POSTE N°2025-000'000 01 /MESRS-SG

1°) **Titre du poste** : Poste de Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSup).

En application des dispositions de l'article 53 de la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics et de l'Arrêté n°2023-2701/MESRS-SG du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général d'Etablissement d'Enseignement Supérieur doté du Statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel, le poste de **Directeur Général de l'ENSup** est ouvert à la concurrence des personnes remplissant les conditions ci-après :

2°) **Description des tâches** :

L'Ecole Normale Supérieure de Bamako est un Etablissement Public National à caractère Scientifique et Technologique, en abrégé ENSup, créé par l'Ordonnance n°10-026/P-RM du 4 août 2010. Le Décret n°10-523/P-RM du 21 septembre 2010 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement.

L'ENSup a pour missions :

- la formation initiale des professeurs de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement normal et fondamental ;
- la formation qualifiante des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'enseignement fondamental ;
- la formation continue des administrateurs scolaires ;
- la formation post- universitaire ;
- la recherche scientifique, technologique et pédagogique ;
- la préparation aux concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire ;
- le développement et la diffusion des connaissances et savoirs-faires.

L'ENSup comprend des organes d'administration et de gestion.

Le Directeur Général est le premier responsable de l'Ecole. Il dirige, coordonne et contrôle l'ensemble des activités de l'établissement.

A ce titre, il :

- représente l'Ecole en justice et dans ses relations avec des tiers ;
- prépare les sessions du Conseil d'Administration et assure l'exécution des décisions issues de ses délibérations ;
- veille à l'observation des règlements et instructions et assure l'administration et la police de l'Ecole ;
- veille à la régularité de toute activité académique, de recherche et de production ;
- prépare le budget et les comptes administratifs de l'Ecole ;
- ordonne les recettes et les dépenses de l'Ecole ;
- signe les contrats, marchés et conventions au nom de l'Ecole et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- met en œuvre les modalités de délivrance des diplômes, des titres et certificats sanctionnant les études ;
- recrute, nomme et licencie le personnel d'appui recruté sur fonds propres de l'ENSup et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur.

3°) Conditions générales de travail :

Le Directeur Général de l'ENSup est un fonctionnaire de l'Etat. Ses conditions de travail et de rémunération sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4°) Conditions d'âge, de formation, d'expérience à remplir :

- avoir la nationalité malienne ;
- avoir les diplômes et les grades requis ;
- avoir des connaissances solides du système de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- avoir des capacités à innover ;
- faire la preuve d'une solide expérience technique et professionnelle dans le domaine de l'enseignement et de la recherche scientifique ;
- avoir une expérience dans la gestion des grands groupes ;
- être apte à piloter des processus de changement sur le plan des orientations et de gestion des organisations ;
- avoir une maîtrise du français écrit et parlé ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- avoir une connaissance avérée du système LMD (Licence, Master, Doctorat) ;
- avoir une ouverture d'esprit, avoir la capacité de travail en équipe et sous pression, être rigoureux ;
- avoir un sens élevé de la responsabilité ;
- être d'une bonne moralité et disposer des capacités d'analyse, de critique et de rédaction de rapports ;
- avoir des qualités de leadership et de coaching d'équipe assorties d'une expérience avérée dans la création d'un environnement de travail propice à la production de résultats ;

- avoir une expérience d'au moins trois (03) ans dans la gestion administrative de l'Enseignement supérieur et/ou de la recherche ;
- être au minimum à cinq (05) ans de la retraite.

5°) Dossiers de candidature :

- une lettre de motivation, datée et signée, adressée au ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;
- un formulaire individuel d'information dûment rempli par le candidat, daté et signé ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- l'acte de nomination aux fonctions d'Enseignant-chercheur de rang magistral ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat de nationalité malienne ;
- l'arrêté d'intégration dans la Fonction publique ;
- la ou les copies certifiées conformes des diplômes d'Enseignement supérieur ou leur équivalence lorsqu'ils sont délivrés à l'étranger ;
- un Curriculum Vitae daté et signé ;
- un projet de développement de la structure faisant ressortir les propositions de réalisations, d'innovations et d'adaptations à réaliser sur trois ans en trois pages maximum y compris la page de garde ;
- deux (02) lettres de références, datées et signées ;
- une copie certifiée conforme des attestations de formation.

Les dossiers de candidature sous pli fermé, comportant la mention « **Avis de recrutement pour le poste de Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako** », doivent être déposés à la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education et la version électronique le même jour **du 14 mars au 02 avril 2025 à 16 heures précises**.

Pour toutes informations sur les modalités de soumission des candidatures, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education sise à Tomikorobougou près du camp des Gardes Nationales.

Les versions physiques des dossiers de candidature doivent être déposées en même temps que les versions électroniques à la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education.

6°) Modalités de sélection :

Le Directeur Général de l'ENSUP sera choisi sur la base d'un appel à candidature, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°2023-2701/MESRS-SG du 18 septembre 2023 fixant les modalités d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général d'Etablissement d'Enseignement Supérieur doté du Statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique ou Culturel.

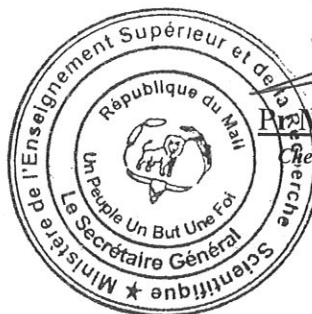
7°) **Prise de fonction** :

Le Directeur Général de l'ENSUP prendra fonction dès la signature de son décret de nomination.

Bamako, le **14 MARS 2025**

P/Le ministre/P.O

Le Secrétaire Général,



[Signature]
Pr. Moussa TANGARA
Chevalier de l'Ordre National